

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 octobre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Eric DIARD - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Patrick MAGRO - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Bernard MOREL - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François FRANCESCHI représenté par Pierre SEMERIVA - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Alexandre BIZAILLON - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MENNUCCI - Renaud MUSELIER - Jérôme ORGEAS - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 012-495/13/BC

■ Approbation d'un avenant à la convention 13/1188 avec l'Union des Groupements d'Achats Publics relative à la sécurité et au gardiennage des déchèteries de la zone Est du territoire communautaire DTDSV 13/10334/BC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre des compétences « collecte et traitement des déchets » qui lui sont dévolues, Marseille Provence Métropole a la responsabilité de la gestion de 18 déchèteries réparties sur l'ensemble de son territoire. Sur les déchèteries de la zone Est du territoire communautaire, Marseille Provence Métropole assurait la protection des biens et des personnes (usagers et personnel de gestion) grâce à des prestations de sécurité gardiennage incluses dans le marché de prestations de mise à disposition des caissons, enlèvements de bennes, traitement des déchets et gardiennage. Ce marché atteint son terme.

Afin de faire des économies d'échelle sur cette activité spécifique (gains financiers et qualitatifs), Marseille Provence Métropole a décidé de faire réaliser l'ensemble des prestations relevant de la problématique de sécurité sur son territoire, dans le cadre de contrats spécifiques. Pour cela, l'UGAP a été retenue afin d'assurer cette prestation nécessaire au bon fonctionnement et à la sécurité sur les déchèteries de la

Signé le 25 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 28 octobre 2013

zone Est de Marseille Provence Métropole. Les déchèteries concernées sont Cassis/La Ciotat/Roquefort-la-Bédoule/Gémenos.

Marseille Provence Métropole a donc approuvé par délibération FCT 011-246/13/BC du 28 juin 2013 la convention 13/1188 avec l'Union des Groupements d'Achats Public relative aux prestations de gardiennage sécurité sur les déchèteries de la zone Est, actant notamment du démarrage des prestations de gardiennage sur La Ciotat qui constituait le périmètre initial de la convention.

Aujourd'hui, il convient d'étendre le périmètre initial à l'ensemble des autres déchèteries de la zone Est du territoire.

Le montant prévisionnel de la dépense sur les déchèteries de Cassis, Roquefort-la-Bédoule et Gémenos s'élève à 263 086,31 euros TTC pour des prestations de gardiennage sécurité mobile.

Par ailleurs, afin de prévoir une date de fin de prestations identique sur toutes les déchèteries, permettant une meilleure gestion des sites, il convient de prolonger le gardiennage sur la déchèterie de la Ciotat pour une durée de 4 mois, soit jusqu'au 31 octobre 2014 pour un montant de 68 361,41 euros HT.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'avenant à la convention 13/1188 relative à la sécurité et au gardiennage des déchèteries de la zone Est avec l'UGAP.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président ;
- La délibération FCT 011-246/13/BC du 28 juin 2013 la convention 13/1188 avec l'Union des Groupements d'Achats Public.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'étendre le périmètre de la convention 13/1188 à l'ensemble des déchèteries de la zone Est de Marseille Provence Métropole ;
- Qu'il convient de prolonger le gardiennage sur la déchèterie de La Ciotat pour une durée de quatre mois, soit jusqu'au 31 octobre 2014.

Après en avoir délibéré :

Décide

Signé le 25 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 28 octobre 2013

Article 1 :

Est approuvé l'avenant ci-annexé à la convention 13/1188 conclue avec l'UGAP relative à la sécurité et au gardiennage des déchèteries de la zone Est du territoire communautaire.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant.

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe collecte et traitement des déchets section fonctionnement 2013-2014 de la Communauté Urbaine : Sous-Politique G110 – Nature 6282 – Fonction 812.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Ressources Humaines,
Moyens Généraux, Juridique

Bernard MOREL

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI